**Activité, emploi et Chômage**

**Actifs occupés :**

La population active occupée comprend toutes les personnes, âgées de 7 ans et plus, participant à la production de biens et services pendant une brève période de référence spécifiée et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

**Chômeur :**

Le chômeur est toute personne âgée de 15 ans et plus, qui n'a pas une activité professionnelle et qui est à la recherche d'un emploi.

**Chômage de longue durée :**

Le chômage de longue durée est celui dont la durée est de douze mois ou plus.

**Personne active :**

Une personne active est toute personne faisant partie de la main d'œuvre disponible pour la production des biens et services, exerçant un travail productif dans une branche d'activité économique ou à la recherche d'un emploi.

**Personne inactive :**

Une personne inactive est toute personne qui n'est ni active occupée ni chômeuse. Elle peut être un élève, un étudiant, une femme au foyer, un retraité,…

**Secteur d'activité de la population active occupée :**

Le secteur d'activité de la population active occupée couvre : 1. Agriculture, forêt et pêche 2. Industrie (y compris bâtiment) 3. Services.

**Secteur d'emploi de la population active occupée :**

Les secteurs d'emploi de la population active occupée sont les suivants : 1- Privé, 2- Public.

**Taux de chômage :**

Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus.

**Taux de dépendance économique :**

Le taux de dépendance économique représente la part des inactifs et des chômeurs dans la population active occupée.

**Taux d’activité :**

Le taux d’activité indique la part des personnes actives dans la population totale. Il est calculé en rapportant l'effectif des actifs à celui de la population totale.

**Taux d’activité de la population âgée de 15 ans et plus :**

Le taux d’activité de la population âgée de 15 ans et plus indique la part des personnes actives âgées de 15 ans et plus parmi la population âgée de 15 ans et plus. C’est le rapport de l'effectif de la population active de 15 ans et plus à celui de la population totale âgée de 15 ans et plus.

**Taux d’emploi :**

Le taux d'emploi exprime la part de la population active occupée dans la population totale.

**Conditions d’Habitat**

**Taux d'occupation des logements :**

Le taux d'occupation des logements est le rapport de la population sédentaire (non nomade) au nombre de pièces d'habitation.

**Taux de branchement au réseau public de distribution d'électricité :**

Le taux de branchement au réseau public de distribution d'électricité est le rapport du nombre de ménages raccordés au réseau public de distribution d'électricité au nombre total des ménages.

**Taux d’équipement des ménages :**

Le taux d’équipement des ménages représente la part des ménages possédant le bien en question dans l’ensemble des ménages.

**Accès à l’assainissement liquide :**

L’accès à l’assainissement liquide constitue le pourcentage de la population ayant accès aux moyens sanitaires d’évacuation des eaux usées et des déchets.

**Accès à l’eau potable salubre :**

L’accès à l’eau potable salubre est le pourcentage des ménages ayant accès à l’eau potable salubre (branchements au réseau, bornes fontaines et points d’eau aménagés) à domicile ou dans un rayon de 200 m dans les villes et d’un kilomètre en milieu rural.

**Consommation**

**Coefficient budgétaire alimentaire :**

Le coefficient budgétaire alimentaire représente la part des dépenses alimentaires dans le budget total des ménages

**Dépense annuelle par ménage :**

La dépense annuelle par ménage est égale aux dépenses totales des ménages divisées par le nombre des ménages

**Dépense annuelle par personne :**

La dépense annuelle moyenne par personne est égale à la dépense annuelle par ménage divisée par la taille du ménage

**Dépenses totales des ménages :**

Les dépenses totales des ménages concernent toutes les dépenses engagées par les ménages pour l'acquisition des biens et services en vue de la consommation, sauf celles considérées comme "investissement du ménage" ou "transfert en capital" ou celles concernant ses opérations financières.

**Démographie**

**Age moyen au premier mariage :**

L'age moyen au premier mariage est l’âge moyen d'entrée en première union légitime

**Espérance de vie à la naissance :**

L’espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années que peut vivre un individu à sa naissance, dans les conditions de mortalité du moment.

**Indice synthétique de fécondité :**

L’Indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d’enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation.

**Population légale :**

La population légale est constituée des personnes résidants sur le territoire national, à la date de référence du recensement, incluant les ressortissants étrangers mais non les résidants marocains à l'étranger.

**Quotient de mortalité infantile :**

Le quotient de mortalité infantile est la probabilité pour qu’une naissance décède avant l’âge exact d’un an.

**Quotient de mortalité infanto-juvénile :**

Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité pour qu’un enfant décède avant le cinquième anniversaire.

**Quotient de mortalité juvénile :**

Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité pour qu’un enfant décède avant le cinquième anniversaire.

**Quotient de mortalité juvénile :**

Le quotient de mortalité juvénile est la probabilité pour qu’un enfant décède entre le premier et le cinquième anniversaire.

**Quotient de mortalité néonatale :**

Le quotient de mortalité néonatale est la probabilité de décéder entre le 1er et le 28ème jour de la vie.

**Quotient de mortalité post-néonatale :**

Le quotient de mortalité post-néonatale est la probabilité pour qu’un enfant décède entre le premier et le douzième mois exact.

**Rapport de dépendance démographique :**

Le rapport de dépendance démographique est le rapport des effectifs des moins de 15 ans et de 60 ans et plus à celui de la population âgée de 15 à 59 ans

**Rapport de masculinité :**

Le rapport de masculinité est le nombre d’hommes pour cent femmes.

**Taux brut de mortalité :**

Le taux brut de mortalité est le nombre de décès survenus au cours d’une année donnée rapporté à la population totale au milieu de l'année.

**Taux brut de natalité :**

Le taux brut de natalité est le nombre de naissances survenues au cours d’une année donnée, rapporté à la population totale au milieu de l'année.

**Taux brut de reproduction :**

Le taux brut de reproduction est le nombre moyen de filles mises au monde par une femme, dans des conditions de fécondité définies, en l’absence de toute mortalité depuis la naissance jusqu’à la fin de la période de procréation.

**Taux de célibat à 50 ans :**

Le Taux de célibat à 50 ans est la proportion de personnes célibataires à l’âge exact de 50 ans

**Taux de mortalité maternelle :**

Le taux de mortalité maternelle représente le nombre de femmes décédées pour 100.000 naissances vivantes, suite à une grossesse ou au cours des 42 jours qui suivent l’accouchement, à cause des complications survenues lors de la grossesse ou de l’accouchement.

**Taux de prévalence contraceptive :**

Le taux de prévalence contraceptive représente la proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, qui utilise une méthode contraceptive quelconque.

**Taux d’urbanisation :**

Le taux d’urbanisation est le rapport de la population urbaine à la population totale.

**Taux global de fécondité par âge :**

Le taux global de fécondité par âge est le nombre de naissances de femmes d’un groupe d’âge donné, rapporté à l’effectif moyen de femmes du même groupe.

**Taux net de migration :**

Le taux net de migration est la différence entre immigrés et émigrés rapportée à la population moyenne pendant une période donnée.

**Scolarisation**

**Population scolarisée :**

La population scolarisée représente l’ensemble des élèves ou étudiants inscrits dans un cycle d’enseignement fondamental, secondaire, supérieur ou de formation professionnelle.

**Taux brut de préscolarisation :**

Le taux brut de préscolarisation est l’effectif des élèves de l’enseignement préscolaire, rapporté à la population âgée de 3 à 5 ans (en %).

**Pauvreté**

**Indice d'inégalité :**

L’inégalité se fonde sur l’indice de Gini reconnu à l’échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. Cet indice se situe entre les valeurs 0 (en cas d’égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d’inégalité absolue).

**Indice de sévérité de la pauvreté :**

C’est une mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l’accent sur les plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté. Cet indice augmente parallèlement à l’augmentation de l’écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres.

**Indice volumétrique de la pauvreté :**

c’est une mesure de l’intensité de la pauvreté, qui évalue la distance moyenne qui sépare le seuil de la pauvreté et la dépense par tête des ménages pauvres. Elle rend compte du transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter la dépense de consommation de toute personne pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté. Plus cet indice est grand, plus le déficit global des revenus des pauvres par rapport au seuil de la pauvreté est grand.

**Pauvreté absolue :**

La pauvreté absolue dont le seuil est calculé en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d’une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget. Le taux de pauvreté absolu est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous de ce seuil.

**Pauvreté alimentaire :**

La pauvreté alimentaire se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme (Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population marocaine selon le sexe, l’âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l’allaitement) recommandée par la FAO et l’OMS à la structure de la population. Le seuil retenu est le coût du panier de biens et services permettant ce minimum (1984 Kcal par jour et par personne). Sur la base de ce seuil, le taux de pauvreté alimentaire est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous de ce seuil.

**Pauvreté relative :**

La pauvreté relative dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d’une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l’approche d’allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis. Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous de ce seuil.

**Seuil de pauvreté relative :**

C’est la somme du seuil de pauvreté alimentaire et d’une allocation non-alimentaire équivalente au coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis (Méthode de la Banque Mondiale).

**Taux de pauvreté :**

C’est la proportion des personnes pauvres dans la population, voire le pourcentage des individus membres d’un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative. En 2007, ce seuil a été de 3834 DH par personne et par an en milieu urbain et de 3569 DH par personne et par an en milieu rural.

**Taux de pauvreté relative :**

Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

**Taux de vulnérabilité à la pauvreté :**

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

**Vulnérabilité :**

La vulnérabilité appréhende la fraction de la population qui est au dessus du seuil de la pauvreté relative, mais qui risque de se trouver en deçà de ce seuil si des aléas de différentes sortes affectent leur situation économique et sociale. Sur cette base et conformément à l’approche de la Banque Mondiale, est dit vulnérable tout ménage dont la dépense totale se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

**Prix**

**Indice de la Production Industrielle, Energétique et Minière (IPIEM) ou (IPI) :**

L'indice de la Production Industrielle, Energétique et Minière sert à mesurer la variation des quantités produites dans les secteurs industriel, énergétique et minier. Son élaboration est fondée sur les changements qui affectent aussi bien la population des entreprises de production que la structure de la production et de la valeur ajoutée.

**Indice des Prix à la Production (IPPIEM) ou (IPPI) :**

L'indice des Prix à la Production sert à mesurer l’évolution relative des prix au stade de la production. Le panier de l’indice est constitué de 301 produits et 521 variétés classés par activité, sous branche et branche conformément à la nouvelle nomenclature.

**Indice des prix à la consommation (IPC) :**

L'indice des prix à la consommation (base 100 : 2006) mesure la variation relative des prix à la consommation d’un panier fixe de produits consommés par les ménages marocains.

**Indice du Coût de la Vie (ICV) :**

L'indice du Coût de la Vie mesure l’évolution relative des prix de détail dans le temps et dans l’espace. Le panier de l’indice contient désormais 385 articles et 768 variétés de produits représentant l’essentiel des produits consommés par la population de référence.

**Santé**

**Couverture vaccinale :**

La couverture vaccinale est le pourcentage des enfants vaccinés d’une tranche d’âge donnée.

**Formation de soins de base :**

La formation de soins de base : Il s’agit des hôpitaux ruraux, des centres de santé urbains et ruraux et des dispensaires urbains et ruraux et des dispensaires ruraux de base.

**Habitants par médecin :**

Les Habitants par médecin est le rapport de la population au nombre total de médecins.

**Taux de couverture médico-sanitaire :**

Le taux de couverture médico-sanitaire représente la part de personnes couvertes par un organisme de prévoyance sociale dans la population totale.

**Taux de morbidité :**

Le taux de morbidité est le pourcentage des personnes ayant été malades ou blessées durant les 4 dernières semaines précédant la date de l’enquête.

**Taux d’occupation des lits d’hôpitaux :**

Le taux d’occupation des lits d’hôpitaux représente la somme des journées d’hospitalisation au cours d’une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d’utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.